

*Initiatives ministérielles*

particulièrement aux députés conservateurs qui étaient en faveur du libre-échange, M. Sharp a dit aux membres du comité: «Si l'accord est adopté, combien de temps faudra-t-il, pensez-vous, pour qu'on vous impose une quelconque forme de réglementation, directe ou indirecte, de la valeur du dollar canadien? Les Américains ne vont pas laisser éternellement les Canadiens exporter chez eux sans restrictions, si les entreprises canadiennes ont l'avantage d'une monnaie beaucoup plus faible.»

• (1250)

Ces paroles me reviennent souvent en mémoire lorsque je vois ce qui se produit maintenant. Je me demande pourquoi le gouvernement a cette manie, cette obsession, de maintenir les taux d'intérêt élevés et ainsi de soutenir la valeur du dollar. C'est peut-être parce que l'intégrité de l'accord suppose que le taux de change se maintienne au moins à un certain niveau.

Contre quoi les gens d'affaires et les exportateurs canadiens doivent-ils lutter? Ils constatent que l'Accord de libre-échange n'est pas la bonne affaire qu'on disait. Les Américains peuvent encore causer des ennuis à nos exportateurs et leur compliquer la vie. Nos exportateurs y ont perdu, et la valeur plus élevée du dollar est encore à leur désavantage. Ils ont donc perdu l'avantage du taux de change, et l'argent leur coûte cher parce que le gouvernement maintient les taux d'intérêt élevés. Ils sont donc menacés sur deux fronts, et même trois à cause de l'accord, parce que celui-ci facilite aussi les démarches pour les Américains qui désirent s'implanter au Canada. Cela a créé une situation, comme nous le savons tous, qui a amené beaucoup d'entreprises canadiennes à faire plutôt affaire aux États-Unis pour ne plus être importunées par tous ces obstacles et avoir la paix.

Voilà ce que donne un accord de libre-échange qui devait être la meilleure chose que le Canada ait jamais connue. Je crois que nous verrons, avec le temps, que c'est la pire chose qui soit jamais arrivée au Canada, mais seul le temps nous le dira. Ce que nous avons déjà vu jusqu'ici permet déjà de tirer des conclusions, mais à condition de mettre de côté cette confiance aveugle dans les vertus de l'accord, que les membres du gouvernement entretiennent encore.

Qu'est-ce que nous attend, monsieur le Président? Un accord de libre-échange avec le Mexique, semble-t-il. Le gouvernement a déclaré que nous n'étions pas tenus d'harmoniser notre régime social avec celui des États-Unis, mais c'est ce qui est en train de se produire. Une des premières mesures législatives dont le Parlement a été saisi après la signature de l'Accord de libre-échange était un projet de loi concernant l'assurance-chômage qui, par pure coïncidence, alignait notre régime d'assurance-chômage sur celui des États-Unis. C'était bien sûr une pure coïncidence puisque le gouvernement avait soutenu durant toute la campagne électorale—ce fut son plus gros mensonge—que nous n'aurions pas à harmoniser notre régime social avec celui des États-Unis. Quiconque a étudié l'intégration économique, où que ce soit, vous dira qu'un des aboutissements est l'harmonisation des régimes sociaux, des lois en matière de travail, etc.

C'est ce qui est en train de se produire dans la Communauté européenne, qui se prépare au marché unique de 1992. Tous les intéressés travaillent à ce qu'ils appellent la charte sociale, l'Europe sociale. Ils disent que, en l'absence de barrières et dans l'éventualité d'un marché unique et complètement intégré en Europe, il faut s'entendre sur des règles de base relatives à la sécurité sociale, au salaire minimum, aux conditions de travail et aux principes de justice sur le plan social qui pourront régir la concurrence.

C'est une chose que le gouvernement a refusé d'admettre lorsqu'il marchandait et cherchait à conclure l'Accord de libre-échange. Il l'a nié chaque fois qu'un détracteur a affirmé que l'accord allait rendre nécessaire une certaine harmonisation, dont les Canadiens sortiraient vraisemblablement perdants, ou nous obliger à renoncer unilatéralement à certains éléments de notre régime social, étant ce qu'il est, pour maintenir notre compétitivité dans le nouveau contexte créé par cet accord.

Je parlais de la possibilité qu'un tel accord soit conclu avec le Mexique lorsque j'ai ouvert cette parenthèse sur l'Europe. Ce serait déjà bien assez pénible d'harmoniser nos politiques sociales et notre politique du marché du travail avec celles des États-Unis, un pays plus exploiteur et moins porté sur la justice sociale que le nôtre, mais ce serait un véritable cauchemar de faire de même avec le